



Centre de Formation d'Apprentis
Agricole et Horticole des Landes
Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy



Certificat de spécialisation

Option Arrosage automatique : espaces verts et sols sportifs

Code ROME : A1203



Certification préparée

Certificat de spécialisation (CS)
Option Arrosage automatique :
espaces verts et sols sportifs
Niveau 4

RNCP35397

Certificateur :

Ministère de l'Agriculture

Date échéance certification :
01/04/2026

Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis, des
tests de positionnement
et des diplômes obtenus

Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

L'ouvrier spécialisé en arrosage
automatique pourra intervenir sur
différents types d'installations :
parcs et jardins, aménagements
paysagers urbains, terrains de
sports et de loisirs, installations
agricoles et horticoles

Objectifs

Le certificat de spécialisation, formation uniquement professionnelle, permet de se perfectionner en connaissances techniques et pratiques sur l'installation et la maintenance de systèmes d'arrosage automatique.

Contenu - capacités

- UC 1 - Préparer l'installation d'un système d'arrosage automatique
- UC 2 - Réaliser l'installation d'un système d'arrosage automatique
- UC 3 - Entretenir un système d'arrosage automatique

Obtention de la certification

Les connaissances sont évaluées en contrôle continu.
Chaque capacité est obtenue de manière indépendante.
Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.
Les évaluations se réalisent en situations professionnelles.

Lieu de formation

CFAAH/CFPPA - 2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy



Apprentissage

Formation Adulte

Organisation de la formation

La formation se déroule sur 1 an. Elle est menée en alternance à raison de 420h en centre de formation (soit environ 12 semaines) et le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés payés.

Rythme : 35 h/semaine en centre et en entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

Conditions d'admission

Être âgé(e) d'au moins 18 ans et être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 4 minimum en aménagements paysagers, métiers de l'environnement ou de spécialités voisines par dérogation.

Pré-requis

Savoir lire et écrire, comprendre le français.

Utiliser les quatre opérations mathématiques.

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la production agricole.

Public - inscription

Public éligible aux conditions du contrat d'apprentissage, selon la réglementation en vigueur.

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet et/ou prendre contact avec le CFA.

Salariés : remplir la fiche contact disponible sur notre site internet pour l'étude du projet de formation.

Demandeurs d'emploi : contacter votre conseiller France Travail ou Mission locale ou Cap Emploi et remplir la fiche contact disponible sur notre site internet.

Conditions de financement et rémunération

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise selon votre âge et votre année de formation.

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut

Salariés : possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF), le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Contacts
Service inscription :

05 58 98 70 93
cfa.landes@educagri.fr

<https://agricampus40.fr>

